

On ne résout pas un problème avec les modes de pensées qui l'ont engendré. Un objectif récurrent est "la poursuite de l'amélioration des connaissances". Le terme est exact : c'est une "poursuite a posteriori d'après coup et à retardement". L'Agence décide d'abord et constate plus tard. L'exemple des pompages le prouve : quand la ressource de nos petits enfants sera spoliée, l'Agence de l'eau aura "la connaissance", mais peut-être plus d'eau...une mer d'Aral souterraine.

Nous sommes encore à la préhistoire des prospectives. Danger effectif: elles pourraient pointer les incohérences, tel l'exemple de la destruction de seuils et barrages qui va à l'encontre des objectifs louables partie n°2 page 17. L'un va difficilement sans l'autre. Détruire l'un porte peut-être préjudice à l'autre, mais cela s'étudie avant.

Le ton 2018 est quand même beaucoup moins arrogant, plus mesuré, par rapport aux certitudes martelées en 2010 sur l'atteinte du "bon état 2015"... qui fut un nouvel échec après celui du non-respect de la directive nitrates.

L'Agence de l'eau rejoint notre avis exprimé depuis longtemps : *«les retours d'expérience montrent que le « bon état » au sens de la DCE ne sera pas atteignable partout malgré les efforts déployés, et ce même en prolongeant les délais ».*

C'était de très mauvais aloi de notre part de l'écrire il y a quelques années.

## **Et la continuité écologique?**

Là encore, nous déplorons le concept de "connaissance a posteriori" alors que des prescriptions a priori, lourdes de conséquences, furent édictées de manière autoritaire.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne semble découvrir des difficultés dans les études ("conception"), des difficultés techniques et des difficultés juridiques. Constat calamiteux, spécifique à la politique de l'eau, caractérisé par un déficit d'études préalables.

Eu égard à l'argent dépensé, aux contraintes infligées aux propriétaires, ces aveux confortent notre avis: "coupables mais pas responsables". Appréciez donc: *« La mise en œuvre des actions de restauration hydromorphologique se heurte à des difficultés techniques pour la conception et la réalisation des travaux, des difficultés juridiques liées à l'intervention sur la propriété privée, des difficultés financières et une faible acceptabilité sociale ».* Qu'en ces termes édulcorés, ces choses-là sont-elles dites !

Précisons : il y a zéro acceptation sociale chez les propriétaires, de moins en moins chez les riverains et dans les AAPPMA privées d'eau. Tous dubitatifs, pour ne pas dire vent debout. Quant aux propriétaires d'ouvrages, ceux qui figurent dans le listing de "l'acceptation", cela procède du renoncement face aux menaces, au chantage à la subvention... et toujours de l'abus de position dominante.

Cette précision s'imposait pour informer l'Agence de l'eau sur "l'acceptation sociale" évoquée pudiquement. Le compte n'y est pas : il convient de relativiser en fonction des conditions qui ont présidé à la reddition du désigné délinquant.

## **Des passes à poissons sans eau ?**

La « *baisse des débits et la hausse des températures des cours d'eau et autres milieux aquatiques et humides. Cette double évolution va induire une pression supplémentaire sur les espèces(...)* ».

Les passes à poissons conçues pour un débit donné **seront-elles encore « non-conformes »** pour une 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> fois ? L'Agence de l'eau a-t-elle initié des études prospectives? Allons-nous devoir les reconstruire?

Va-t-elle les financer à nouveau?

## **Les rivières sauvages : un business non durable**

« *Le changement climatique aura pour effets la baisse des débits(...) L'enjeu du maintien d'une quantité d'eau suffisante dans les rivières(...)* ».

Il se pourrait que cette fureur de label(s) au service d'un dogme qui a besoin de financements ne résiste pas aux contingences édaphiques.

## **La poursuite de l'amélioration des connaissances**

Les prospectives étant autocensurées par **une pensée unique sclérosée**, les Shadoks vont encore pomper avec des œillères. Pomper pour pomper !

« *La baisse annoncée de la disponibilité des ressources en eau superficielles pourrait conduire à reporter des prélèvements vers les eaux souterraines, précieuses pour l'eau potable* ».

La ressource en eau existe, mais l'Agence la laisse se perdre dans l'océan.

A l'eau gravitaire gratuite, l'Agence préfère les forages énergivores, faisant fi de la transition énergétique et du bon sens.

## **Notre avis**

Nous avons il y a quelques années, par expérience, tourné en dérision le spectre des échéances : les ordinateurs changent, les acteurs aussi, les dossiers sont très vite archivés et la mémoire humaine s'accommode de tout.

Nous évoquions les échéances 2015, puis 2021, pourquoi pas 2027...et plus sérieusement 2060 avec les mêmes discours et les mêmes arguments. C'est une constante.

Mais la grande nouveauté est l'accaparement circonstanciel du « changement climatique » et du « changement global » cités dans tous les paragraphes.

Ce changement serait donc tout récent ?

C'est une aubaine pour éviter de reconnaître que rien n'a été fait pour l'anticiper. L'argument passera pour cette fois. Mais si dans les faits et c'est bien parti, rien ne change d'ici 2027, il

faudra trouver un autre bouc émissaire.

En d'autres termes, nonobstant les auto-congratulations, nous avons des doutes sur la capacité de (vouloir) répondre aux enjeux.

source: [SDAGE\\_2018 10 31\\_SYNTHESE QUESTIONS IMPORTANTES\\_Vdef](#)

Illustration

prospectives > devise Shadok « **il vaut mieux pomper même s'il ne se passe rien que risquer qu'il se passe quelque chose de pire en ne pompant pas** ».

*Devise Shadok :*



IL VAUT MIEUX POMPER MÊME S'IL NE SE PASSE  
RIEN QUE RISQUER QU'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE  
DE PIRE EN NE POMPANT PAS.